



Assurance voyage et rapatriement



07/05/2021

Tu souhaites partir à l'étranger ? Tu as ta carte d'identité, ton passeport, ton guide du routard et tes billets, très bien. Dans certains cas de demandes de visas ou en cas de pépin à l'étranger, une assurance voyage ou rapatriement peut t'être utile.

Infor Jeunes t'explique tout sur les assurances disponibles et leur utilité !



Une assurance ? Mais pourquoi faire ?

Que tu partes en vacances dans le sud de la France, en city-trip à Lisbonne, en PVT (programme vacances travail) en Australie ou encore faire un tour du monde, l'assurance voyage te protège contre certains dommages matériels et physiques pouvant survenir au cours du voyage.

Cette assurance regroupe les 3 types de protection suivants :

- L'assistance aux personnes qui te protège vous en cas de problème de santé ou d'accident.
- L'assistance véhicule qui t'aide en cas de problème avec ta voiture (panne, accident, vol, etc.).
- L'assurance annulation qui te permet d'obtenir un remboursement partiel ou total de ton voyage si tu dois l'annuler en cas de maladie, de décès d'un membre de ta famille, de divorce ou de licenciement par exemple.

De plus, une assurance rapatriement te garantit un retour en Belgique en cas de situation d'extrême urgence telle qu'un accident ou une maladie survenu lors de ton séjour à l'étranger.

Un problème de santé lors d'un voyage dans un pays de l'UE ? Utilise la carte européenne d'assurance maladie.

Ta mutuelle peut te fournir, sur simple demande, la carte européenne d'assurance maladie (CEAM).

Il s'agit d'une carte gratuite qui te permet de bénéficier des soins de santé publics dont tu aurais besoin lors d'un séjour temporaire en Europe au sens large. Elle est valable dans l'un des 27 États membres de l'UE mais aussi en Islande, au Liechtenstein, en Norvège et en Suisse.

Elle te permet sur place de bénéficier des soins de santé selon les mêmes conditions et au même tarif (gratuit dans certains pays) que les personnes assurées dans ce pays. Parmi les prestations couvertes figurent, par exemple, celles liées à des maladies chroniques ou existantes ainsi qu'à la grossesse et à l'accouchement.

Attention elle ne remplace pas l'assurance voyage car elle ne couvre ni les soins de santé privés, ni les coûts d'un vol de retour dans ton pays d'origine ou encore la perte ou le vol de biens. Elle ne garantit pas non plus la gratuité des services. Les systèmes de soins de santé étant différents d'un pays à l'autre, certains services dispensés gratuitement en Belgique pourraient ne pas l'être ailleurs.

Tu veux être mieux assuré ou tu demandes un visa particulier ? Assurance rapatriement.

Cette assurance te permet d'obtenir un remboursement des frais médicaux et hospitalisation à l'étranger hors Europe jusqu'à 1.250.000€. Elle permet aussi d'être rapatrié en cas de gros problème comme un accident ou un retour urgent lors d'un décès d'un proche survenu dans ton pays de résidence. Tu peux aussi être remboursé des nuits d'hôtel quand il y a des problèmes de transport. Certaines assurances garantissent aussi les problèmes lors d'accidents de voiture de location à l'étranger. Lors de certaines demandes de visa comme par exemple en Fédération de Russie tu devras obligatoirement souscrire à une assurance afin d'obtenir la précieuse vignette qui te permettra de passer la frontière.

Où te procurer une telle assurance ?

En premier lieu pense à ta banque. En effet certains types de comptes ou certaines cartes de crédit te proposent des assurances rapatriement comprises dans le package. Relis bien les conditions pour ne pas dédoubler tes contrats d'assurance. Si tu n'en n'as pas, n'hésite pas à prendre contact avec ta banque pour voir ce qu'elle peut te proposer en tant que client.

Tu peux aussi te tourner vers un courtier ou une compagnie d'assurance. Prends bien le temps de comparer les offres car les prix peuvent être très différents ainsi que les garanties qu'elles proposent. Sois bien attentif quant aux plafonds de couverture (12.000 à 1.250.000€). Tu peux également choisir des assurances à l'année ou valables durant une période déterminée.

Enfin, si tu réserves un voyage via une agence, cette dernière pourra te proposer des assurances à prix avantageux. Elles couvrent surtout le vol de documents, les grèves aériennes, les problèmes d'hôtels, etc.